



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

médecins

Question écrite n° 94772

Texte de la question

Mme Dominique Orliac attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le déploiement de la télémédecine. En effet, la télémédecine est en plein développement dans le domaine de la médecine et permet de favoriser l'accès aux soins, problématique majeure dans les territoires ruraux. Le pacte territoire santé 2 prévoit, à l'engagement numéro 9 intitulé « Favoriser l'accès à la télémédecine pour les patients chroniques et pour les soins urgents », un plan d'investissement de 40 millions d'euros en faveur de l'équipement des EHPAD, des maisons et des centres de santé. Cependant, aucune précision quant au versement de ce plan d'aides n'a été apportée. Elle lui demande donc si les modalités de ce plan d'investissement accordé à la télémédecine peuvent être précisées.

Données clés

Auteur : [Mme Dominique Orliac](#)

Circonscription : Lot (1^{re} circonscription) - Radical, républicain, démocrate et progressiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94772

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 avril 2016](#), page 2585

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)